

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 31

Artikel: Deux attractions de premier ordre

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer



FILM Suisse

OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-
VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

RÉDACTRICE EN CHEF
Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit :
Sekretariat des S.L.V.

N° 31

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION :

TERREAUX 27
LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.480

Le numéro : 40 cent.
Abonnement : 1 an, 6 Fr.
Châq. post. II 3673

Versäumen Sie nicht
Jean CHOUX's Meisterwerk in Ihr
Programm aufzunehmen

Ne manquez pas
de programmer le chef-d'œuvre
de Jean CHOUX

M A T E R N I T É

mit

avec

Françoise ROSAY - Félix OUDART - Hella MULLER - Thérèse REIGNIER

Ein menschlicher, zu Herzen gehender Film

Le plus émouvant et le plus humain des films

100 % DEUTSCH GESPROCHEN - 100 % PARLÉ FRANÇAIS

OFFICE CINÉMATOGRAPHIQUE S. A., LAUSANNE

Téléphone 22.796

15, RUE DU MIDI, 15

Téléphone 22.796

Le cinéma en Suisse

La course vers l'abîme...

Voici enfin l'été, terreur des cinégraphistes. Cette année, avec la crise qui s'est accentuée, la saison chaude sera particulièrement dure pour tous, catastrophique même pour certains. C'est au moment où le bel enthousiasme s'est envolé que nous estimons utile de faire le point. Ne soyons ni pessimiste de nature, ni optimiste enragé, mais simplement réaliste.

Franchement, la situation de la cinématographie en Suisse est mauvaise, très mauvaise. Et l'on ne semble rien faire pour opérer un véritable redressement. Au contraire, une minorité agissante s'apaise fort et ferme l'édifice déjà chancelant dans l'espoir de glaner sur les ruines...

Contre cette mentalité spéciale, nous jetons un cri d'alarme. Au bord du gouffre, nous aimerions voir un réveil général et un revirement de la situation.

On établit actuellement, tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande, une convention entre les Associations de Loueurs de films et des Directeurs de cinémas. Tout en rendant un hommage mérité au travail intense de ceux qui ont l'ingrate besogne d'établir ces fameux dogmes, nous avouons n'avoir pas grande confiance dans leur efficacité, pas plus d'ailleurs que dans leur opportunité. Mais peut-être nous trompons-nous...

Deux points essentiels dépassent toutes les questions à l'étude.

Les loueurs doivent livrer leurs films avec une garantie moindre, en tenant compte plus que par le passé des possibilités de chacun.
Les directeurs de cinémas — qui ont l'immense avantage sur tous les commerçants d'encaisser comptant — doivent payer leurs films comptant, c'est-à-dire dans les trois jours après leur passage sur l'écran.

Au lieu de cela, que voit-on ? Certains loueurs poussent à la roue pour la construction de nouvelles salles qui ruineront à brève échéance et les anciens cinégraphistes et les nouveaux eux-mêmes. Certains directeurs de cinémas s'ingénient à ne payer les loueurs qu'avec des retards de plusieurs mois — soyons modestes — et peut-être même en sollicitant de fortes réductions. Ne leur serait-il pas plus favorable de mieux réfléchir avant la signature du contrat, de ne pas s'engager pour des sommes astronomiques et de ne pas traiter les affaires en toute hâte, dans un café ou dans un bar, quitte à ne jamais vouloir reconnaître ses engagements ? L'immense faute de beaucoup trop de directeurs de cinéma, c'est de considérer le loueur comme une banque de prêts. Payez vos films moins chers, mais payez-les aussitôt après les avoir passés sur vos écrans.

En ce moment, une convention lie les loueurs prudents avec les fantaisistes, les bons directeurs de cinémas avec les incorrigibles mauvais payeurs. Pourquoi les braves gens paieraient-ils toujours les pertes occasionnées par les mauvaises volontés ? Pourquoi cette idée de s'accorder pour une noyade collective ?

L'actuelle convention a-t-elle empêché des loueurs de se livrer à une désastreuse surenchère à Paris, forcément sur le dos des directeurs de salles ? Non, certes non.

La convention a-t-elle fait régler avec plus de zèle les factures ? Écoutez, pour votre édification, les plaintes justifiées des loueurs... La convention a-t-elle enrayé la venue de nouveaux loueurs ou directeurs de cinémas, des concurrents ou trop malins ou dont l'inexpérience tenait du miracle, mais dont la présence suffit pour aggraver une situation déjà fort pénible ? Regardez et jugez...

Donc les plus gros avantages d'une convention trop largement conçue se sont révélés inexistantes. Alors est-ce au moment où la crise est plus intense que jamais que les pêcheurs en eau trouble vont s'assagir ? Nous nous permettons d'en douter très fortement. En revanche, une convention plutôt vague empêche les directeurs de cinémas et les loueurs qui ont de l'initiative de réagir librement contre le mauvais sort. Sans convention, autrement dit sans fausse sécurité, les cinéastes entrepreneurs sont mieux à même de lutter contre les mauvais coucheurs. Tandis qu'actuellement, faisant lit commun, ils courent tous les risques d'être les victimes des moins honnêtes. D'ailleurs, cette anomalie de la solidarité produit un effet déplorable auprès de nos autorisés, plus en contact — hélas ! — avec les éternels briseurs de vitres qu'avec les gens sympathiques de notre corporation, plus nombreux qu'on se l'imagine dans le public.

Mais que faire, direz-vous ? Simplement arrondir les angles et remédier à la situation en prenant tous certaines lignes de « conduite bien définies. Moins de verbiage au sein des associations, mais plus d'activité pratique et de compréhension mutuelle.

Les loueurs devant encaisser moins sur leurs films doivent les payer moins chers, quitte à se liquer les uns et les autres contre celui qui aura fait grimper stupidement tout le monde ou contre le nouveau venu ayant de l'argent à jeter, par les fenêtres.

Les directeurs de cinémas, payant leurs films moins cher, doivent les payer comptant (au maximum trois jours après leur passage) en respectant scrupuleusement les dates données, et en ne « contractant » pas des films sans les avoir vus ou que l'on sait d'avance ne jamais vouloir présenter, sources de tant de discussions futiles. Au moment où ces règles élémentaires seront appliquées, obligatoirement, sous peine de fortes sanctions, gageons que l'on verra beaucoup moins de ces néophytes loueurs se ruier à Paris, payer des prix fous qu'ils ne pourront jamais — au grand jamais — récupérer. D'autre part, certains directeurs de cinémas, ayant déjà tant de difficultés à payer leurs films, auront moins d'enthousiasme à envisager la construction de nouvelles salles.

Le principe même de la convention n'est bon que pour autant que ceux qui la signent sont décidés à la respecter sur tous ses points,

et non pas seulement sur ceux qui paralysent le voisin...

Or, à en juger par les réflexions de quelques-uns des partisans de la convention, l'on peut déjà douter de sa stricte et intégrale application, d'autant plus que de nouveaux loueurs et de nouveaux cinémas vont venir changer les bases actuelles de l'entente. Il est triste de le dire, mais nous allons vers le gâchis le plus complet si l'on ne se décide pas à mettre bon ordre dans la maison en éliminant certains arrivistes, 100 % nuisibles, dont les intrigues tendent à ligoter une majorité divisée et endormie, parce que brave et sans malice. Veillons donc et luttons sans trêve et sans peur pour le salut de la corporation cinématographique suisse, actuellement si menacée.

D'accord pour une convention, mais que l'on tienne compte des intérêts de tous et qu'elle soit suffisamment draconienne pour éviter que des malins en profitent, en la rendant trop élastique, au détriment de poires inconscientes et sincères.

Deux attractions de premier ordre

Inutile de le nier : l'intérêt du public pour le cinéma a diminué dans de fortes proportions. C'est pourquoi il importe de rehausser la valeur des programmes par des attractions de choix qui, malgré leur grande valeur, ne grèvent pas trop le budget des directeurs de salles.

Le *Schweizer Film Suisse* s'est occupé de cette question et s'est assuré d'ores et déjà pour notre pays — disponible en septembre, octobre et novembre — la grande attraction parisienne

Lucien Génary et ses partenaires
ou cinquante minutes au Music-hall, au Théâtre et au Cabaret

Les splendides références de cette attraction — Empire, Européen, Olympia et Petit Casino, à Paris ; Caveau 35 et

Shéhérazade, à Bruxelles, etc., etc. — nous dispensent de souligner l'intérêt qu'elle soulève, tant en Suisse romande qu'en Suisse allemande.

Ce numéro — avec piano en scène — comprend : 1. Trio vocal. 2. La chanson montmartroise. 3. La mélodie. 4. L'humour et les blagues modernes. 5. La comédie. 6. Ensemble : pot-pourri de vieilles chansons. 7. La chanson improvisée. 8. Final humoristique. Soit près d'une heure de rire et de charme. C'est le spectacle le plus varié du moment. Belle publicité à disposition.

Enfin, nous organiserons la première tournée dans les cinémas suisses de

René-P. POULIN
le fameux pianiste-fantaisiste genevois

Poulin a préparé un numéro de trente à cinquante minutes d'un entrain fou ; en un mot, un spectacle tel que le public en désire pour évincer ses soucis.

Nous prions MM. les directeurs qui s'intéresseraient à l'une ou l'autre ou à ces deux attractions de demander

les conditions au *«Schweizer Film Suisse»*,
Terreaux 27, Lausanne.

Ces attractions peuvent s'exploiter de deux manières : en première partie, avec un grand film, ou alors en *spectacle net-dette*, tandis que la première partie comprendrait des documentaires et les actualités.

Nous prions instamment MM. les directeurs — qui apprécieront notre volonté de soutenir leurs efforts — de nous communiquer le plus tôt possible les dates désirées (septembre, octobre ou novembre), car nous sommes persuadé que ces deux attractions, que nous avons entendues personnellement, seront parmi les meilleures de la saison prochaine.

C. CONRADTY'S Kino-Kohlen „NORIS-HS“

VOLLKOMMENES LICHT

GERINGER ABBRAND

*** C. CONRADTY

KINOMARKE NORIS «HS»

VERKAUF DURCH :

CECE-
GRAPHITWERK A.G.

ZÜRICH
Wehntalerstrasse 600
Telephon 69.122